MACHILLY

Bulletin municipal

MACHILLY

Edition: Septembre 2020

N°146

Sommaire

1) Mot du Maire
2) Vie Municipale
3) Info pratiques
4) Evènements
5) Vie scolaire
6) Agglo
7) Environnement
8) Vie associative et culturelle
9) Agenda
10) Dernière minute

Le bureau communautaire—Annemasse Agglo

1- LE MOT DU MAIRE:

Après un printemps puis un été, nous nous dirigeons aussi vers un automne marqué par l'empreinte du COVID 19 qui circule toujours. Pour sauver des vies, nous allons devoir vivre et rendre automatique des gestes qui nous coûtent mais qui ne doivent pas nous rendre moins respectueux des autres règles de savoir-vivre. Nous avons pu remarquer durant l'été des masques et des déchets disséminés, des dégradations dans nos lieux publics, du tapage nocturne, et un non-respect de la vie en communauté.

La rentrée de septembre va être l'occasion de reprendre une vie économique et sociale normalisée malgré les règles de prudence sanitaire à mettre en place dans notre quotidien, dans nos relations avec les autres, dans les évènements que nous célébrons: à l'école, sur nos lieux de travail, dans nos associations sportives, musicales et de loisirs. Un protocole a été mis en place dans tous ces lieux et nous vous demandons de le respecter.

De même, de nouveaux horaires pour l'ouverture au public sont mis en place à la mairie et l'agence postale afin de mieux gérer l'augmentation de la fréquentation tout en permettant un service adapté à vos besoins. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée, qui sera peut-être perturbée par des travaux de réparation sur les voiries, ainsi que le raccordement à la fibre optique et sur le réseau d'électricité, pour votre futur bien-être !

La Maire, **Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI**

2 - VIE MUNICIPALE / Délibérations

> Consultables sur le panneau d'affichage et le site internet

Conseil Municipal: Mai et Juin 2020

ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La liste « Machilly, un choix d'équilibres » menée par Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI a obtenu 184 voix lors des élections municipales, et a été élue au premier tour. La liste a obtenu la totalité des 15 sièges.

Le 25 Mai a eu lieu l'élection du Maire et des adjoints par le conseil municipal réuni, qui a voté à l'unanimité pour Mme PLAGNAT-CANTOREGGI Pauline en tant que Maire de la commune. Les 3 adjoints qui ont été élus sont M. Gérard STEHLE (1er adjoint), Mme Eve BEGUIN (2ème adjointe) et M. Grégory DEREMBLE (3ème adjoint).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS a pour rôle de venir en aide aux personnes les plus fragiles (voir « Evènement»). Le Conseil Municipal a choisi de nommer 8 membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Ainsi, 4 conseillers municipaux sont élus: Mme METZGER, Mme ANSELMETTI, M. MARTIN, Mme DE SAINTE MARIE. Les 4 autres membres sont désignés par la Maire: Mme GRIVEL DELLILAZ, M. DUCOMMUN, Mme PICCOT, Mme MORAND.

COMMISSIONS INTERNES

Les membres des différentes commissions ont été élus ainsi que le correspondant défense et les représentants d'associations.

BOITE À IDÉES

Une réflexion est entamée sur le projet d'une boîte à idées pour améliorer la vie des Machilliens (ex: groupe d'information CEVA, apprentissage d'internet pour les personnes âgées...).

BUDGET COMMUNE 2019

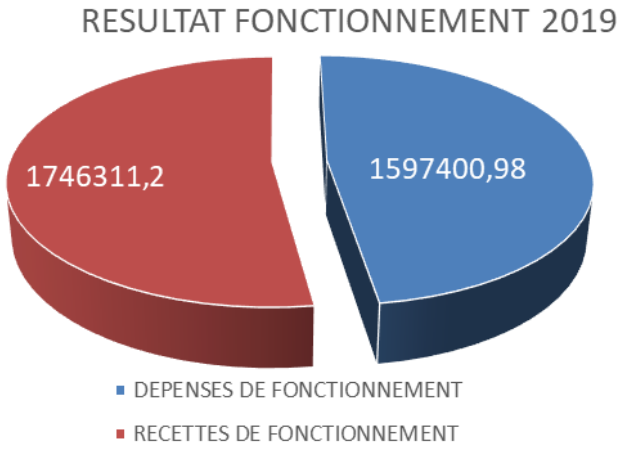

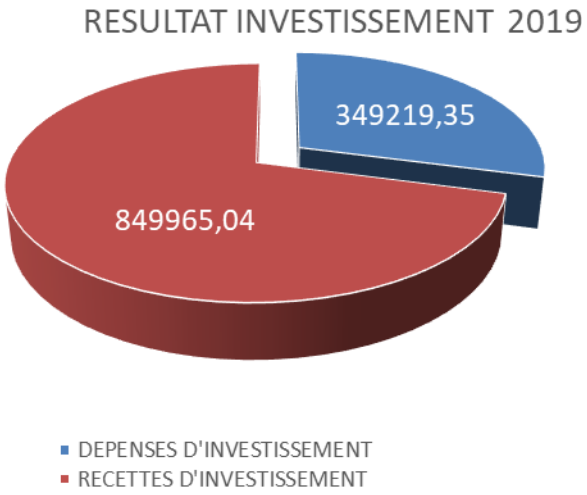

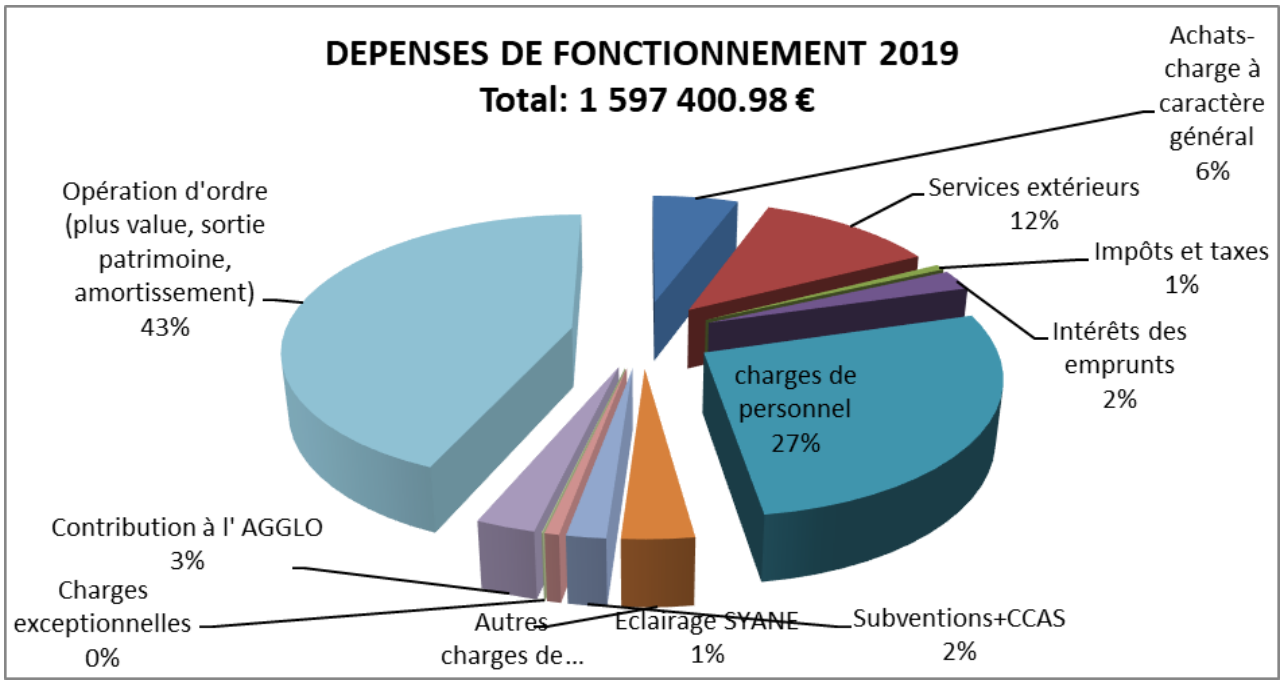

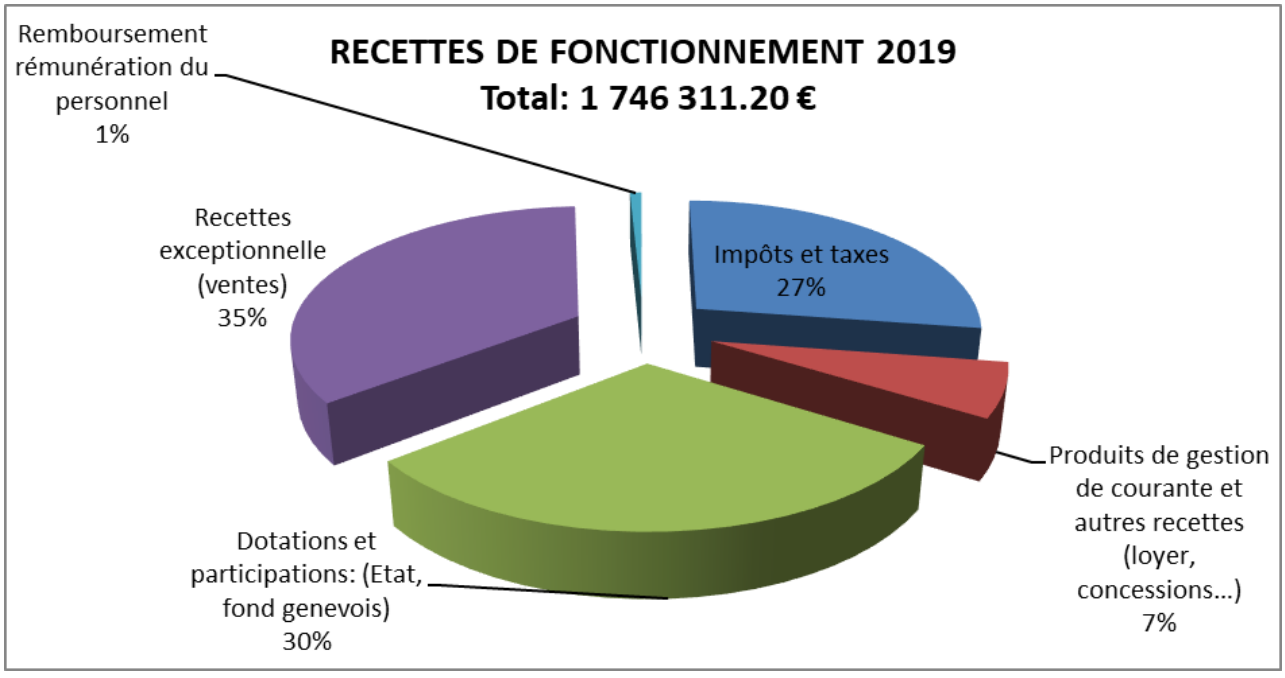

2 - VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal: Juillet 2020

CALENDRIER DES RÉUNIONS PUBLIQUES

La municipalité organisera dès que possible des réunions publiques avec le concours de la gendarmerie sur les questions de sécurité, ou la maison de la mobilité afin d'apprendre à mieux comprendre les transports publics et l'utilisation de leur machine à Machilly.

Dès que la situation sanitaire le permettra votre nouvelle équipe municipale viendra à votre rencontre quartier par quartier pour un moment d'échange convivial sur l'avenir de notre commune. Vous pourrez ainsi poser vos questions sur les projets en cours et nous faire part de vos idées pour les enrichir ou, peut-être, en initier de nouveaux. Nous serons à votre écoute, dans un dialogue constructif, afin de répondre au mieux à vos attentes et avancer ensemble vers l'avenir. Si vous avez d'autres propositions et sujets à aborder, contactez-nous: mairie@machilly.fr

VIRADES DE L'ESPOIR

Les virades auront lieu le dimanche 27 septembre 2020, à Vétraz-Monthoux. Participez en venant courir ou par le biais des animations. Plus d'informations: www.vaincrelamuco.org/virades

MOBILITÉ

La mairie a pris contact avec les communes voisines afin d'entamer la réflexion sur les mobilités douces, sur une meilleure coordination des services, et pour améliorer l'accès au Leman Express.

PROJET DE PONTON AMÉNAGÉ

Une réflexion est en cours afin d'équiper le lac de Machilly d'un ponton aménagé pour les personnes handicapées souhaitant pratiquer la pêche. Nous coordonnons cette action avec l'association de pêche des carpistes.

ELECTIONS SÉNATORIALES

L'élection en interne des 3 représentants délégués et des 3 suppléants pour les élections sénatoriales s'est tenue le 10 Juillet.

Les membres du conseil municipal qui ont été élus (par liste) feront partis des grands électeurs qui voteront pour élire les sénateurs, le 27 septembre. A chaque élection, la moitié des sénateurs est renouvelée, pour un mandat de 6 ans.

TAPAGES NOCTURNES ET INCIVILITES

Madame la Maire a rencontré le commandant de la gendarmerie de Reignier-Esery pour discuter des problèmes de tapages nocturnes et d'incivilités sur la commune. Chaque citoyen qui constate ces incivilités doit contacter en priorité la gendarmerie, et non la mairie (avertie par la suite par la gendarmerie), afin que les forces de l'ordre puissent accumuler un maximum d'informations et se rendre compte de la fréquence des faits. Le commandant a proposé d'organiser une réunion avec les habitants. Appeler la gendarmerie de Reignier-Esery: 04.50.95.75.11 ou le 17 en cas d'urgence.

CEREMONIE DU 14 JUILLET

La commémoration s'est tenue le mardi 14 juillet à 19h au Monument aux Morts, en présence des élus, de l'Harmonie Municipale et du public. Le discours de Madame la Maire fut accompagné du dépôt de gerbe et de la lecture d'un poème de Victor Hugo par des membres du Conseil des Jeunes. Les représentants de l'ANACR (anciens combattants) étaient également présents.

Merci à Jean Novel et Gérard Stehle pour les photographies.

3 - INFO PRATIQUES

NOUVEAUX HORAIRES: POSTE ET MAIRIE

Dès septembre, ouverture au public de 8h30 à 12h

MAIRIE	AGENCE POSTALE
LUNDI	LUNDI
MARDI	MARDI
VENDREDI	VENDREDI
	SAMEDI

Le service état-civil reste ouvert **sur rendez-vous**
Accueil téléphonique les matinées. Contactez-nous: mairie@machilly.fr ou par téléphone au 04.50.43.51.94

MASQUE OBLIGATOIRE

La président de la République a annoncé le port obligatoire du masque dans tous les lieux publics clos à partir de la semaine du 20 Juillet. En effet, les autorités sanitaires craignent une recrudescence des cas de covid-19, notamment à cause des vacances et du tourisme qui entrainent un brassage des flux de population, et une proximité accentuée sur certains lieux de repos (plage, lac…). La Haute-Savoie reste très touchée par la recrudescence des cas de covid-19. Les enfants dès 11 ans doivent dès à présent porter un masque. La mairie propose d'aider les familles sur ce sujet.

MASQUE DISPONIBLES EN MAIRIE LES 11 ET 12/09

Des masques en tissu pour adultes (dès 11 ans) sont disponibles sur demande en mairie. Ils sont distribués sur présentation **d'un justificatif de domicile**, accompagné du **livret de famille pour les mineurs** Un masque est disponible par habitant. Distribution: **vendredi 11 septembre de 16h à 18h, et samedi 12 septembre de 8h30 à 12h, en mairie.**

TRAVAUX POUR LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et de l'enfouissement de lignes électriques, plusieurs routes du village vont être fortement impactées au niveau de la circulation pendant les mois de septembre et octobre. Cela concerne principalement la route des Sources, de Bussioz, des Voirons, de Révilloud, de Moniaz.

Après l'arrêt des activités suite à la situation sanitaire, les chantiers reprennent malheureusement simultanément.

Comme le calendrier des travaux n'est pas encore totalement figé, nous vous conseillons fortement d'installer l'application Politeia sur vos smartphones. Chaque semaine, le programme des travaux sera mis à jour sur les supports d'information (panneau d'information, site internet...) en indiquant les zones et les dates où la circulation pourra être perturbée. Pour ceux qui auront installé l'application Politeia, ils recevront immédiatement les notifications importantes (actualités du village), y compris les travaux planifiés. Nous sommes désolés de la gêne occasionnée par ces travaux, mais ils sont indispensables dans le cadre de la mise aux normes et à niveau pour les infrastructures vitales.

15 AOUT

La cérémonie du 15 août commémorant l'anniversaire de la libération de Machilly s'est déroulée en présence du sénateur Loïc Hervé, de la député Virginie Duby-Muller, du maire de Saint Cergues, de la maire de Loisin et des représentants des anciens combattants et des parachutistes et bien sûr avec le concours de l'Harmonie Municipale qui ont interprété la Marseillaise, le Chant des Partisans et les Allobroges. Malgré la chaleur, le public était assez nombreux pour écouter les discours du président de l'ANACR et celui de la Maire. Celle-ci a rappelé que la libération de Machilly a joué un rôle primordial afin de bloquer les renforts allemands aux portes du chablais, grâce aux seuls réseaux de la résistance. Elle a rappelé le devoir de mémoire à transmettre non seulement aux jeunes générations, mais aussi aux nouveaux habitants du village. Le Conseil Municipal des Jeunes a ensuite récité «Strophes pour se souvenir » de Louis Aragon à plusieurs voix.

3 - INFO PRATIQUES

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC : AIDE AUX DÉMARCHES EN LIGNE

Des espaces numériques sont à votre disposition au sein des maisons de service au public. Les 8 maisons de service au public (MSAP) de Haute-Savoie vous proposent des espaces numériques et la présence d'un médiateur qui peut vous aider à effectuer vos démarches en ligne.

Arrondissement de St Julien en Genevois

Maison de services au public de FRANGY

Bureau de poste, 67 rue de la poste, 74270 FRANGY

Arrondissement de Bonneville

Maison de services au public de BONNEVILLE

100 rue Paul Verlaine, 74130 BONNEVILLE

Mais aussi à Thorens-Glières, Abondance, pays du Giffre…

Plus d'informations et trouver les maisons de service les plus proches de chez vous: **www.maisondeservicesaupublic.fr**

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Permet de demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller son domicile durant ses vacances, remplissez la fiche « tranquillité vacances » disponible en mairie ou sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033

La fiche est à redonner à la police municipale qui effectuera des rondes autour des domiciles inscrits, afin de limiter les risques de cambriolages. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie si vous voyez des personnes en voiture ou à pied qui semblent être en repérage, afin de limiter les effractions: **04.50.39.97.90.**

MOULIN DE CARRA

Site municipal de Ville-la-Grand, le Moulin de Carra est un lieu de valorisation des patrimoines culturels et naturels, d'éducation à l'environnement et au développement durable, de partages citoyens et d'éducation populaire.

Dans cet écrin de verdure en lisière de l'agglomération d'Annemasse et en frontière avec Genève, tous les publics sont invités à visiter ce lieu de respiration. **Des expositions** sur la forêt, les espèces menacées, les plantes, huiles essentielles, les plantes bonnes pour la santé et la beauté et aussi **des activités** vous seront proposées (cyanotypes, gravure en taille douce, fabrication de savons…). La plupart des activités sont gratuites pour le public.

Les 1ers samedis du mois, de 16h à 17h: visite et explications du lieu, pour comprendre le Moulin de Carra.

Contact: 04.50.49.33.12 ou 07.84.54.27.76

E-mail: moulin@vlg.fr

Adresse: Rue du vieux moulin - 74100 Ville-la-Grand

Source: Moulin de Carra

4 - EVENEMENTS

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont été créés par un décret de novembre 1953 qui portait réforme des lois d'assistance.
Les CCAS résultent de la fusion des anciens Bureaux de Bienfaisance et des Bureaux d'Assistance qui avaient été créés en 1796 et 1823.
Autrefois appelé Bureau d'Aide Sociale une loi de 1986 a substitué le nom de Centre Communal d'Action Sociale à l'ancienne dénomination.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés. Il est le moyen privilégié par lequel la solidarité locale peut réellement s'exercer.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale (représentants d'associations familiales, d'associations de personnes handicapées, de retraités, de personnes âgées, d'association œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion…), nommées par le maire.

Composition

La Présidente : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Maire

Elus par le Conseil municipal (tous conseillers municipaux):	Quatre membres nommés par le Maire :
Céline METZGER, Nathalie ANSELMETTI Jean-Pascal MARTIN Jasmine de SAINTE MARIE	Eveline GRIVEL DELLILAZ Maurice DUCOMMUN Corinne PICCOT Karine MORAND

Chaque année, le CCAS de Machilly organise la distribution du panier gourmand offert aux aînés de la commune.

Le saviez-vous ?
Le CCAS peut bénéficier de dons, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier d'un avantage fiscal. En effet, les dons consentis à certains organismes d'intérêt général à but non lucratif et à certaines associations d'utilité publiques ouvrent droit à une réduction d'impôt.

2 NOUVEAUX GARDES-PÊCHE

Depuis le 7 juillet, 2 nouveaux gardes-pêche patrouillent sur le secteur Genevois (zone de Saint-Julien en Genevois et Machilly).

Leurs Missions? Contrôler que la pêche s'effectue dans les normes (taxes de pêche, achat de la carte de pêche…), dans les bonnes périodes et que les mesures sont adéquates. Leur mission est aussi environnementale, en signalant la pollution et faisant des comptes-rendus à l'AAPPMACG (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Chablais Genevois). Enfin, les gardes-pêche ont des missions de prévention où ils tâchent de mieux expliquer les pratiques en vigueur, et signalent les infractions.

Qui sont-ils? Ce sont des gardes particuliers, assermentés par l'Etat, mais qui ne sont pas salariés de l'AAPPMA et assurent leurs missions en tant que bénévoles. Pour devenir garde-pêche, il n'y a pas d'examen, mais une formation pour apprendre les protocoles. Trois journées de formation intensives sont nécessaires, notamment pour comprendre la réglementation juridique et les types d'infractions.

Comment devient-on garde pêche ? Sur demande. C'est l'AAPPMA qui valide ou non, et envoie le volontaire poursuivre la formation auprès de la Fédération de pêche française. Les cours sont donnés par les gardes fédéraux.

A Machilly, des contrôles ont lieu, de jour et de nuit. Beaucoup de contrôles sont organisés cet été, dûs au nombre important d'incivilités remarquées.
Il existait déjà des gardes-pêche pour contrôler le lac: une quinzaine circulent dans le secteur dont l'AAPPMACG du Chablais Genevois est responsable. Le Léman est géré par une autre association.

5 - VIE SCOLAIRE

RENTRÉE DES CLASSES : MARDI 1ER SEPTEMBRE

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

« Après une fin d'année si particulière en raison de ce COVID, je vous informe que la rentrée des classes pourra se dérouler de façon ordinaire.

Tous les élèves seront accueillis par leur enseignant(e) dès 8h20. Ils entreront directement dans leur cour de façon à ne pas créer de regroupement devant l'école.

Suivant l'évolution de la pandémie dans le courant du mois d'Août, des mesures particulières d'accueil dans les classes pourraient être mises en place. Les familles seront alors informées par mail lors de la dernière semaine des vacances.

Les listes de fournitures de rentrée sont affichées devant l'école et disponibles sur le site de la mairie.

Je reste à votre écoute pour répondre à toutes vos demandes : ce.0740549v@ac-grenoble »

Madame la directrice, **Véronique MARTIN**

ADMINISTRATIF

Les documents administratifs comme les dossiers d'inscription, règlement, l'inscription pour la cantine… sont disponibles à tout moment sur notre site internet, en cliquant sur l'onglet **Vie pratique** puis **Scolaire,** ou directement ici:

www.machilly.fr/Cantine-periscolaire-et-inscriptions-scolaires

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT D'ANNEMASSE AGGLO

L'élection du nouveau bureau communautaire d'Annemasse Agglo a eu lieu. Félicitations au nouveau président de l'Agglo, Gabriel Doublet, maire de Saint-Cergues, ainsi qu'aux 15 vice-présidents et aux deux délégués. M. Christian DUPESSEY est élu 1er vice-président. *Source: Annemasse Agglo*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

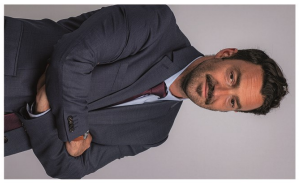

Gabriel DOUBLET
Maire de SAINT-CERGUES
Président d'Annemasse Agglo

Christian DUPESSEY
Maire d'ANNEMASSE
1er vice-président
Ouvrages et projets structurants

Jean-Paul BOSLAND
Maire de GAILLARD
2e vice-président
Habitat

Patrick ANTOINE
Maire de VÉTRAZ-MONTHOUX
3e vice-président
Tourisme, attractivité du territoire, dynamisation des centres-villes et centres-bourgs

Nadine JACQUIER
Maire de VILLE-LA-GRAND
4e vice-présidente
Culture, enseignements artistiques et éducation

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI
Maire de MACHILLY
9e vice-présidente
Transition énergétique / Démocratie participative et Relation usagers

Denis MAIRE
Maire de JUVIGNY
10e vice-président
Aménagement du territoire / Innovation territoriale

Dominique LACHENAL
ANNEMASSE
11e vice-présidente
Politique de solidarités

Jean-Luc SOULAT
Maire de LUCINGES
8e vice-président
Environnement, biodiversité, politique agricole, prévention et gestion des déchets

Yves CHEMINAL
Maire de BONNE
7e vice-président
Eau, assainissement

Laurent GILET
AMBILLY
6e vice-président
Numérique / Politique de suivi des Gens du voyage

Bernard BOCCARD
Maire de CRANVES-SALES
5e vice-président
Développement économique, formation et emploi

Louiza LOUNIS
ANNEMASSE
14e vice-présidente
Renouvellement urbain, à la politique de la ville et jeunesse

Véronique FENEUL
VÉTRAZ-MONTHOUX
15e vice-présidente
Gérontologie et handicap

Anny MARTIN
Maire d'ÉTREMBIÈRES
1ère conseillère communautaire déléguée
Relations et communication entre communes et agglo
GLCT* du téléphérique du Salève

Guillaume MATHELIER
Maire d'AMBILLY
2e conseiller communautaire délégué
Enseignement supérieur

Alain LETESSIER
VILLE-LA-GRAND
13e vice-président
Politique des mobilités

Antoine BLOUIN
GAILLARD
12e vice-président
Politiques sportives et loisirs / Suivi des EHPAD

*GLCT : Groupement Local de Coopération Transfrontalière

7—ENVIRONNEMENT

HÔTEL À INSECTES

Ce printemps, les maitresses de CE et CM ont abordé la thématique des insectes avec les enfants. Le devoir final était de préparer chacun une caisse. « Ayant 2 enfants dans leur classe, j'ai eu l'idée de leur proposer de créer un grand hôtel durant mon confinement où chaque enfant pourrait avoir son casier et amener ensuite différents matériaux naturels pour les remplir. » nous explique M. Frey, concepteur de l'hôtel à insectes.

M. Frey et sa fille Salomé, ci-dessus

M. Frey: « L'hôtel a été fabriqué avec des étagères d'une ancienne bibliothèque ou encore avec des planches de la maison de Mme la Maire. Une fois rempli par les enfants avec différents matériaux, les insectes pourront venir s'y réfugier et s'y reproduire, et être admirés par les promeneurs au bord du lac. Pour finir, j'ai eu vraiment plaisir à m'investir pour l'école et la commune. »

Le 1er Juillet, les enseignants et élèves de l'école se sont rendus au lac pour remplir les cases de l'hôtel à insectes. Ils ont pu admirer ce chef d'œuvre et finaliser le projet scolaire sur les insectes. Toute l'équipe remercie chaleureusement M. Frey.

AMBROISIE

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous, c'est pour cela qu'une plateforme interactive de signalement a été mise en place en 2014 !

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie aux autorités locales, par quatre canaux différents, disponibles sur www.signalement-ambroisie.fr :

- Par téléphone 0 972 376 888
- Par mail contact@signalement-ambroisie.fr
- Sur un site internet www.signalement-ambroisie.fr
- Sur une application Smartphone « Signalement-Ambroisie »

Les signalements effectués sont transmis « en direct » à la commune ou au référent ambroisie concerné qui coordonne les actions de lutte nécessaires pour éliminer l'ambroisie.

FRELON ASIATIQUE

Toute personne suspectant la présence de frelons asiatiques doit faire un signalement sur le site: **www.frelonsasiatiques.fr**

Le frelon asiatique est classé comme espèce exotique envahissante. En été, les colonies construisent des nids de grande taille, généralement à la cime des arbres.

Le frelon asiatique n'est pas agressif pour l'homme, sauf lorsque la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux, et il doit être détruit.

8- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

ANNULATION DES EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

En raison du covid-19, la plupart des évènements culturels ont dû être annulés. Le triathlon, le 14 Juillet (sans public ni feu d'artifice), la compétition de kayak, les manifestations annuelles des associations principales n'ont pu avoir lieu.
Nous espérons pouvoir reprendre prochainement un programme culturel, sous réserve que l'épidémie régresse.

Il est possible que les gestes barrières deviennent quotidiens et rentrent dans nos habitudes progressivement. L'impact du covid-19 sur nos vies est encore difficile à déterminer, et nous devons nous habituer à être plus prudents.

BALADE TRANSFRONTALIERE

La 3eme édition de la balade transfrontalière, qui devait se dérouler le 4 octobre devrait être reporté au printemps, en raison des risques sanitaires. Des changements sont encore possibles.

ENQUETE SUR LES TRANSPORTS

L'année 2019 a été marquée par la mise en service de nouvelles mobilités sur le territoire. Cette année, Annemasse Agglo souhaite évaluer ses nouvelles infrastructures afin de savoir s'ils répondent pleinement à vos attentes. Votre retour est précieux pour juger la qualité des services, et 10 minutes suffisent pour nous donner votre avis (la localisation des arrêts, la propreté et le confort des abris, le stationnement vélo, l'accessibilité, le réaménagement des espaces…).

Ces enquêtes s'adressent aux usagers actuels des bus et tram.
Les enquêtes: https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/vous-etes-usager-du-tram-ou-du-pem-votre-avis-nous-interesse

AUTRES INFORMATIONS

AMIANTE

Le Préfet a adressé un courrier sur les risques liés à l'amiante, qui font l'objet d'une réglementation spécifique visant à protéger les travailleurs et la population susceptible d'être exposées. Les donneurs d'ordre, professionnels ou particuliers, ayant des projets de travaux dans des immeubles antérieurs au 1er janvier 1997, ont ainsi l'obligation de faire réaliser un repérage des matériaux amiantés. Ce repérage doit être effectué par opérateur titulaire d'une certification avec mention. Son rapport doit être intégré dans le dossier de consultation des entreprises. Si des matériaux amiantés sont identifiés, les travaux devront être confiés à une entreprise compétente (certifiée). Les salariés doivent avoir été formés aux interventions sur ou à proximité de ce type de matériaux. Toutes les informations ici: **https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/le-reperage-de-l-amiante-dans-les-batiments**

POLLUTION ATMOSPHERIQUE: LA LUTTE EST DECLAREE

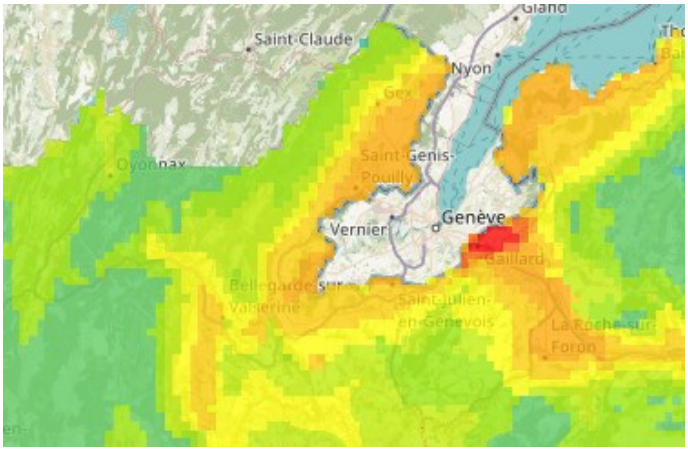

Pour lutter contre les pollutions liées aux émissions de particules fines, le Département participe financièrement à deux fonds:

· Le Fonds Air Bois qui finance des primes aux particuliers pour le remplacement des appareils de chauffage pour des modèles moins polluants. Le Département a obtenu que l'Etat élargisse ce fond, réservé à la base à la vallée de l'Arve, aux agglomérations intéressées. Annemasse Agglo accorde désormais une prime chauffage bois de 1000 euros par habitant (2000 euros sous conditions de revenus).

· Le Fonds Air Industrie aide les industries à se doter d'équipements limitant les émissions de particules fines. Plusieurs entreprises locales ont déjà été accompagnées. Le Département a apporté plus de 175 000 € d'aides à ce fonds.

Plus d'information sur les applications ATMO, airtogo, ou l'application transfrontalière Air2G2. *Source: Département de la Haute-Savoie*

9 - AGENDA

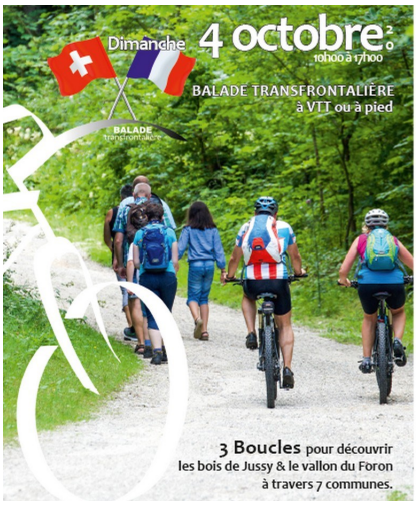

BALADE TRANSFRONTALIÈRE

REPORTEE AU PRINTEMPS

En raison des risques sanitaires, la balade transfrontalière pourrait être reportée au printemps. Nous préférons reporter la balade dans ces conditions, mais des changements sont encore possibles.

NOVEMBRE MUSICAL DES VOIRONS

Samedi 7 novembre 2020, 15h

Concert contemporain, récital de violon, église de Machilly.

Un protocole sanitaire est à l'étude pour une organisation optimale. Nous vous tiendrons informés.

11 NOVEMBRE - ARMISTICE 14/18

Mercredi 11 novembre, commémoration de l'Armistice au Monument aux Morts. Plus d'information à suivre sur le site internet, selon l'évolution de la crise sanitaire.

En raison des circonstances liées au Covid-19, nous ne sommes pas en mesure de confirmer à ce jour les autres évènements. Tenez-vous informé par notre site, Facebook et l'application Politeia.

RAPPEL SUR LES FEUX

Le brûlage à l'air libre est une pratique polluante, et interdite. Il est source d'émissions de polluants (particules, les dioxines, le benzène…) et a des effets sanitaires et environnementaux importants. De plus, il comporte des risques d'incendies et de troubles de voisinage.

En France, la mauvaise qualité de l'air cause environ 42 000 décès prématurés par an, réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie et est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussière que:

- **3 mois de chauffage** d'un pavillon avec une chaudière au fioul
- **5 900 km** parcourus par une voiture diesel récente
- **70 à 920 trajets** en moyenne pour rejoindre la déchèterie à 20km...

Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts.

> Le compostage individuel (déchets de jardin, de tonte, alimentaires…)

> Le broyage permet de créer du paillage pour les parterres, empêchant ainsi la pousse des mauvaises herbes et conservant l'humidité des sols.

> **Les déchèteries** vous permettent de déposer vos déchets verts où ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement. La région Rhône-Alpes dispose d'un parc particulièrement fourni, avec 445 installations. La déchèterie la plus proche est **à Saint-Cergues.** Pensez à bien vous renseigner sur la **vignette obligatoire** (information sur le site d'Annemasse Agglo ou en mairie).

10 - DERNIERE MINUTE

ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE BONS-EN-CHABLAIS

La section des jeunes sapeurs-pompiers de Bons-En-Chablais existe depuis 27 ans. Elle accueille les jeunes à partir de 11 ans révolus pour une durée de 4 ans.

Des séances sportives et de formation ont lieu deux fois par semaine : vendredi soir sport, et samedi instruction.

La section participe également aux cérémonies commémoratives (14/07, 11/11...). La saison débute en septembre pour s'achever environ fin juin. (Année scolaire).

Afin d'anticiper la rentrée de septembre, merci de prendre contact avec le président de la section , pour convenir d'un rendez-vous.

Informations: Association des jeunes sapeurs pompiers

102 chemin de Courson 74890 BONS EN CHABLAIS

Président : Marc Cheveau 06.07.17.54.97

marc.cheveau@sdis74.fr

Publication: Septembre 2020

Directrice de la publication : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Maire

Rédaction-Conception : P. PLAGNAT, G. STEHLE, G. DEREMBLE, J. BOURGEAUX

Relecture: P. PLAGNAT, G. STEHLE, G. DEREMBLE, P. MEDINA

Photos: G. STEHLE, P. PLAGNAT., G. DEREMBLE, M. FREY, Annemasse Agglo, M. NOVEL, Pixabay.

Impression : Mairie de Machilly